

Orléans, le 27 août 2018

Les Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs
pédagogiques régionaux de langue vivante

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
langue vivante de l'académie d'Orléans-Tours

s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Rectorat

Inspection Pédagogique Régionale
de langues vivantes
étrangères

Tél. 02 38 79 39 10/41 76

Fax 02 38 79 45 87

ce.ipr@ac-orleans-tours.fr

21, rue Saint Etienne
45043 Orléans cedex 1

Objet : Rentrée 2018

Madame, Monsieur,

En cette nouvelle rentrée, nous saluons l'arrivée de M. Bruno MANCINI dans le groupe des IA-IPR LVE en anglais et souhaitons la bienvenue à tous les professeurs de langue qui prennent leurs fonctions dans l'académie.

Collège

En 2018-2019, la mise en œuvre de l'enseignement des langues vivantes étrangères tel que prévu par l'arrêté du 16 juin 2017 se poursuit.

Enseignement de Langues et cultures européennes (LCE)

Cet enseignement peut être mis en place sur chacun des niveaux du cycle 4. Un guide académique est à votre disposition sur la page suivante du portail des langues :

http://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/interlangues/contenus_et_pratiques_denseignement/cycles_3_et_4/lce/

Nous profitons de ce courrier pour rappeler que cet enseignement est distinct des sections européennes, qui n'existent plus en collège depuis la rentrée 2016.

Certification complémentaire académique pour l'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) en collège

L'arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 permet l'introduction au collège de l'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) en langue étrangère, à hauteur maximale de la moitié du volume horaire de la discipline concernée. Pour prétendre à prendre en charge cet enseignement, le professeur de la discipline non linguistique s'inscrira à la certification académique, au sujet de laquelle vous trouverez ici de plus amples informations :

https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/interlangues/professeurs/certification_academique_clg/



Soulignons ici le fait que d'une part, l'enseignement d'une DNL en collège ne doit pas être considéré comme une préparation à une section européenne au lycée (tous les collèges qui le souhaitent peuvent mettre en œuvre cet enseignement, y compris si le lycée de secteur ne propose pas de section européenne dans la langue concernée), et que d'autre part, ce dispositif n'est pas conditionné par l'offre d'un enseignement de LCE (cf. ci-dessus) : selon les établissements, les LCE et la DNL peuvent exister indépendamment l'une de l'autre, ou conjointement.

2/5 **Lycée**

Réforme du baccalauréat

L'examen du baccalauréat connaîtra, lors de la session 2021, de substantielles modifications. Nous vous engageons à prendre connaissance des textes de référence parus dans le courant de l'été 2018 sur la page suivante du portail des langues : https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/interlangues/textes/baccalaureat_2021/
Des formations vous seront proposées dans le courant de l'année pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces nouvelles modalités et leurs implications pédagogiques et didactiques.

Classe de Seconde

Le programme de la classe de Seconde qui paraîtra prochainement au bulletin officiel entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2019. Pour l'année 2018-2019, le programme en vigueur est celui qui est paru au B.O. spécial n°4 du 29 avril 2010 (cf. http://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/interlangues/textes/lycee/seconde_gt/).

Pour rappel, la rentrée 2018 voit arriver en classe de seconde une cohorte qui n'aura bénéficié que de 2,5 heures hebdomadaires de LV2 depuis la classe de 4^{ème} : nous vous recommandons donc de tenir compte de ce contexte spécifique dans votre enseignement, sans toutefois renoncer à mener les élèves concernés au niveau cible au baccalauréat.

Épreuves de compréhension de l'oral au baccalauréat 2019

Le dispositif de validation des sujets de compréhension de l'oral sera reconduit pour la session 2019 : les supports pour l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien seront soumis pour validation à une commission académique, selon un calendrier et des modalités qui vous seront bientôt précisés. Par la validation des sujets, les IA-IPR LVE se portent garants des sujets proposés à l'examen en cas de recours.

Par ailleurs, rappelons l'existence d'une FAQ académique pour toutes vos questions concernant les épreuves jusqu'à la session 2021 de l'examen :

https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/interlangues/contenus_et_pratiques_denseignement/baccalaureat/faq_baccalaureat/.

Certifications en langue vivante étrangère

Les certifications se poursuivront cette année. Elles seront ouvertes :

- en allemand, à tous les élèves volontaires de 3^{ème} et de Seconde ;
- en anglais et en espagnol, aux élèves de Seconde de section européenne ;
- en chinois, à tous les élèves sinisants volontaires.

Les dates et modalités d'organisation seront précisées sur le portail académique des langues.

Portail académique des langues vivantes étrangères



Le portail académique a adopté une nouvelle charte graphique, qui s'applique également au portail des langues vivantes étrangères. Vous y retrouverez, très régulièrement mises à jour, toutes les informations relatives à notre discipline et les ressources pour chaque spécialité : <https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/interlangues/>.

Une page « Calendrier », accessible depuis la page d'accueil, vous permettra d'avoir une vue synoptique sur l'année en cours et de ne rater aucune échéance.

3/5

Manifestations académiques

Nous vous invitons à travailler par équipe de LVE au sein de chaque établissement pour proposer quelques temps forts dans le courant de l'année et prolonger ainsi le travail conduit dans les cours au quotidien.

Journée européenne des langues : 26 septembre

Pour cette occasion, nous vous proposons des ressources sur la page suivante du portail des langues, et notamment un *escape game*, « Libérez les langues », élaboré par un professeur de l'académie, Madame d'AUBIGNY, qui vous le propose clé en main :

https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/interlangues/manifestations_projets/journee_europeenne_des_langues/

Semaine nationale des langues : mai 2019

Les différents projets académiques seront regroupés lors de la semaine nationale des langues, dont les dates nous seront communiquées ultérieurement. Ainsi, vous pourrez décider d'inscrire vos classes à *tout ou partie* de ces manifestations, selon le rythme suivant :

- le mardi : finale académique des **débats citoyens** (allemand, anglais, espagnol, italien) ;
- le mercredi : **conférence d'un auteur étranger** (en français), retransmise en visioconférence ;
- le jeudi : concours académique d'écriture en langue vivante étrangère « **Jeunes Auteurs pour l'Europe** » ;

Vous pourrez prochainement consulter le programme détaillé et les modalités d'inscription sur la page suivante :

https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/interlangues/manifestations_projets/semaine_des_langues/

Concours de Débats citoyens

En 2019, le tournoi académique de « Débats citoyens » sera organisé en allemand, anglais, espagnol et italien. Nous vous engageons très vivement à y inscrire des élèves, à venir assister vous-même à la rencontre académique si votre emploi du temps vous le permet et à vous inscrire au dispositif de formation interlangue dédié (la formation à destination des professeurs se déroulera le jeudi 22 novembre 2018).

Les inscriptions des classes au tournoi académique auront lieu en février 2019.

Concours Jeunes Auteurs pour l'Europe

La remise des prix de la session 2018 aura lieu le mercredi 3 octobre à 14 heures 30 au Musée des Beaux-Arts d'Orléans.



4/5

Ouverte à **toutes** les langues vivantes étrangères, **la session 2019 du concours en renouvellera les modalités** : le concours se déroulera dans les établissements, le même jour pour tous, à partir d'une amorce qui sera dévoilée le matin même et qui mobilisera toutes les langues étrangères enseignées dans l'établissement et toutes les classes que vous souhaitez impliquer, pour une production écrite qui sera à renvoyer le soir-même, par courrier électronique.

Une formation interlangue, proposée par la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) et intitulée « Écrire en langue vivante étrangère », vous est proposée au plan académique de formation : nous vous invitons à vous y inscrire.

Formation

Plan académique de formation

En 2018-2019, deux vagues d'inscription vous permettront de solliciter des formations du plan académique de formation proposées en candidature individuelle : l'une du 14 septembre au 8 octobre 2018, l'autre du 7 au 20 janvier 2019. Nous vous recommandons très vivement de vous y inscrire : outre les dispositifs spécifiques à chaque langue, vous consulerez avec profit les dispositifs interlangues et interdisciplinaires (DAAC, DAREIC).

CAPES et agrégation internes

La préparation aux CAPES internes en allemand, anglais, chinois, italien et espagnol sera reconduite en 2018-2019. Un courrier de la délégation académique à la formation des personnels (DAFOP) vous parviendra prochainement pour préciser les modalités d'inscription à cette préparation. Le calendrier de cette préparation est d'ores et déjà disponible sur le portail des langues à l'adresse suivante : http://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/interlangues/professeurs/concours/preparation_au_capes_interne_lve/

Par ailleurs, des préparations à l'agrégation interne sont ouvertes pour les spécialités anglais et espagnol : un courrier de la délégation académique à la formation des personnels vous parviendra prochainement pour vous en préciser les modalités.

Cycle 3

Des journées de formation inter-degrés relatives au cycle 3 seront proposées pendant l'année 2018-2019 à certains établissements. Nous engageons les professeurs affectés en collège à poursuivre le travail avec les enseignants du 1^{er} degré afin d'assurer un suivi des acquis des élèves et d'installer une véritable continuité pédagogique des apprentissages.

Mobilité

Ouverture européenne et internationale des établissements du 2nd degré

La mobilité des élèves contribue à promouvoir l'ouverture à l'altérité, la citoyenneté, l'autonomie, l'accès à la connaissance d'autres cultures – toutes choses qui sont au cœur de l'enseignement de notre discipline. Grâce à votre engagement, les coopérations entre établissements de l'académie Orléans-Tours et partenaires étrangers sont nombreuses ; nous ne pouvons que vous encourager à poursuivre dans cette voie, avec l'appui des services de la DAREIC, qui sont à votre écoute pour toute demande.

Assistants

Les assistants étrangers de langues vivantes bénéficieront d'une journée d'accueil selon le planning suivant :



Date	Département d'affectation des assistants	Lieu
1 ^{er} octobre 2018	Loiret et Eure-et-Loir	Lycée Benjamin Franklin - Orléans
2 octobre 2018	Loir-et-Cher et Indre-et-Loire	Lycée hôtelier Val de Loire - Blois
3 octobre 2018	Cher et Indre	Lycée Édouard Vaillant - Vierzon

Rappelons que les assistants du CIEP ne sont pas habilités à intervenir dans l'enseignement supérieur (BTS, CPGE) : pour ces cas de figure, le portail des langues vous propose d'autres dispositifs :

5/5

http://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/interlangues/mobilites/assistants/bts_et_cpge/

L'implantation d'un assistant dépend de la qualité du projet proposé dans le cahier des charges, qui sera envoyé dans les établissements au mois de janvier en prévision de la rentrée 2019. En établissement, l'assistant ne pourra être une réelle plus value pour les élèves et l'ensemble des équipes disciplinaires et pluridisciplinaires que s'il est accompagné et guidé par l'équipe de langues et intégré à des projets.

Nous ne saurions conclure sans remercier très chaleureusement les chargés de mission, les tuteurs, les formateurs et les webmestres, qui œuvrent au quotidien avec loyauté, efficacité et réactivité.

Vous savez à quel point comptent votre engagement dans le service public d'éducation, votre volonté de faire rayonner notre discipline ; il convient également de marquer, à chaque occasion, l'indispensable contribution des langues vivantes étrangères à la formation générale de l'élève, à l'accès de celui-ci à un patrimoine universel qui le fera grandir et acquérir la culture et l'esprit critique lui permettant de porter sur le monde un regard de citoyen éclairé.

C'est dans cet esprit que nous vous souhaitons une année scolaire fructueuse, où les langues vivantes trouveront leur place légitime dans l'école de la République.

Les IA-IPR de LVE

Muriel PHILIPPE – IA-IPR LVE-Allemand
Bruno BOUCHARD – IA-IPR LVE-Anglais
Bruno MANCINI – IA-IPR LVE-Anglais
Catherine PLANKEELE – IA-IPR LVE-Anglais
Dounia ZEBIB – IA-IPR LVE-Arabe
Isabelle PILLET – IA-IPR LVE-Chinois
Catherine GUILLAUME – IA-IPR LVE-Espagnol
Carmen LALANDE – IA-IPR LVE-Espagnol
Frédéric CHERKI – IA-IPR LVE-Italien
Manuel VIEIRA – IA-IPR LVE-Portugais
Christina AGUIBETOV – IA-IPR LVE-Russe